

Nice en chiffres

Février 2026

Vitalité économique

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne des 12 plus grandes villes de France
Population	353 701	2022	517 804
Nombre de commerces pour 1000 habitants	34,7	2022	28,1
Taux de vacance commerciale	9 %	2024	-
Médiane du niveau de vie	21 570 €	2021	22 724 €
Taux de pauvreté (60% du revenu médian)	22,0 %	2021	21,6 %
Part des nouveaux arrivants dans la population totale	4,2 %	2022	7,2 %
Taux de chômage des 15-64 ans	13,1 %	2022	11,2 %
Nombre d'emplois pour 1000 habitants	440,3	2022	612,4
Part de résidences principales	73,4 %	2022	86,5 %
Créations d'entreprises pour 1000 habitants	27,4	2024	27,2
Part des étrangers dans la population	16,8	2022	12,5
Part des immigrés dans la population	20,8	2022	15,9

La population de Nice s'établit à 353 701 habitants en 2022. La part des nouveaux arrivants dans la population totale est de 4,2 % en 2022. Ce taux reste nettement inférieur à la moyenne des douze plus grandes villes françaises (7,2 %), étant le plus faible du classement après Marseille.

Le taux de création d'entreprises atteint 27,4 pour 1000 habitants en 2024, un chiffre aligné avec la moyenne de l'échantillon (27,2). Le taux de chômage des 15-64 ans s'établit à 13,1 % en 2022, un niveau supérieur à la moyenne des villes étudiées (11,2 %) mais en baisse par rapport à 2016 où il s'élevait à 16 %. En revanche, la densité de l'emploi, avec 440,3 emplois pour 1000

habitants en 2022, reste en retrait par rapport à la moyenne des grandes métropoles (612,4) malgré une amélioration par rapport à 2016 (422,5).

Le niveau de vie des Niçois est inférieur à la moyenne. La médiane du niveau de vie s'élève à 21 570 € en 2021, contre 22 724 € pour la moyenne des douze villes. Le taux de pauvreté est légèrement plus élevé à Nice (22,0 % en 2021) que dans l'ensemble des villes comparées (21,6 %).

Enfin, concernant le tissu commercial, Nice compte 34,7 commerces pour 1000 habitants en 2022, une densité supérieure à la moyenne (28,1). Le taux de vacance commerciale dans le centre-ville de Nice est de 9 % en 2024. Quant au parc de logements, seulement 73,4 % sont des résidences principales en 2022, une proportion bien inférieure à la moyenne (86,5 %).

Politiques sociales et éducation

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Part des personnes de plus de 75 ans vivant seules	40,7 %	2021	39,7 %
Nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 000 habitants	17,2	2024	26,3
Part des habitants de moins de 15 ans	15,6 %	2022	15,0 %
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures	10,7 %	2022	17,8 %
Part des retraités dans la population	27,8 %	2022	19,7 %
Part de familles monoparentales dans la population	11,1 %	2022	9,3 %
Nombre d'hébergements pour personnes âgées pour 10 000 personnes de plus de 65 ans	5	2024	7,2
Nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants	15,1	2024	12,9
Niveau d'inégalité (coefficient de Gini)	0,33	2021	0,34

Part des jeunes en difficulté d'insertion (NEET)	15,4 %	2021	13,1 %
--	--------	------	--------

Nice dispose de 17,2 établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 000 habitants en 2024, faisant de cette ville la moins bien dotée du classement, dont la moyenne s'établit à 26,3. La part des habitants de moins de 15 ans est de 15,6 % en 2022, un niveau légèrement supérieur à la moyenne des autres villes (15,0 %).

En matière de santé, la ville compte 15,1 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2024, ce qui est supérieur à la moyenne du panel (12,9).

Nice compte 5 hébergements (hospices, maisons de retraite, EHPA, EHPAD, résidences autonomie et résidences d'hébergement temporaire) pour personnes âgées pour 10 000 personnes de plus de 65 ans en 2024, le chiffre le plus bas parmi les villes comparées dont la moyenne s'élève à 7,2. Ce constat s'accompagne d'une part de retraités dans la population particulièrement élevée à 27,8 % en 2022, bien supérieure à la moyenne (19,7 %). La part des personnes de plus de 75 ans vivant seules s'établit à 40,7 % en 2021.

Sur le plan sociologique, le profil de la ville est spécifique. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures atteint seulement 10,7 % en 2022, un taux très inférieur à la moyenne des douze villes (17,8 %). Parallèlement, le niveau d'inégalité (coefficient de Gini) est de 0,33 en 2022, un niveau comparable à la moyenne (0,34). La part des familles monoparentales (11,1 % en 2022) est supérieure à la moyenne des villes étudiées (9,3 %). Enfin, la part des jeunes en difficulté d'insertion (NEET) est de 15,4 % en 2021, un résultat moins favorable que la moyenne de l'échantillon (13,1 %). Cette proportion a tout de même diminué puisqu'elle s'élevait en 2015 à 18,1 % des jeunes.

Sécurité

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Police municipale armée (oui ou non)	oui	2025	-
Nombre d'habitants par policier municipal	861	2023	1 714
Nombre de caméras pour 10 000 habitants	122	2025	-
Trafic de stupéfiants pour 1000 habitants	2,04	2024	1,93

Cambriolages pour 1000 logements	5,42	2024	7,23
Violences physiques hors cadre familial pour 1000 habitants	4,64	2024	4,69
Destructions et dégradations volontaires pour 1000 habitants	8,87	2024	10,57
Vols de véhicules pour 1000 habitants	2,6	2024	3,37

La Ville de Nice est dotée d'une police municipale armée. Elle compte un policier pour 861 habitants en 2023, soit le ratio le plus favorable des douze plus grandes villes de France étudiées (moyenne d'un policier pour 1 714 habitants). Par ailleurs, la ville dispose d'un réseau de vidéoprotection représentant 122 caméras pour 10 000 habitants en 2025.

En 2024, on dénombrait 2,04 mis en cause pour 1000 habitants pour trafic de stupéfiants. C'est un niveau légèrement supérieur à la moyenne et en forte progression par rapport à 2019 où ce chiffre s'élevait à 1,17. Les cambriolages (5,42 pour 1000 logements en 2024) se situent en dessous de la moyenne (7,23) et ont fortement diminué par rapport à 2019 (9,43). Les destructions et dégradations volontaires s'établissent à 8,87 pour 1000 habitants en 2024, un taux inférieur à la moyenne des villes comparées (10,57) et en diminution par rapport à 2019 (12,29). Les violences physiques hors cadre familial s'élèvent à 4,64 pour 1000 habitants en 2024, un niveau quasi identique à la moyenne (4,69) et en légère augmentation en comparaison avec l'année 2019 (4,57). Enfin, les vols de véhicules sont de 2,6 pour 1000 habitants en 2024, un résultat meilleur que la moyenne de l'échantillon (3,37) et en diminution par rapport à 2019 où ce chiffre atteignait 3,34.

Transports et mobilités

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Kilomètres de lignes de métro	0 km	2025	-
Kilomètres de lignes de tramway	27,5 km	2025	-
Kilomètres de pistes cyclables pour 1000 habitants	0,22	2025	0,38
Kilomètres de voies cyclables (dont pistes) pour 1000 habitants	0,28	2025	1,04

Nombre annuel d'heures passées dans les embouteillages par conducteur	32	2024	49
Part des modes doux pour se rendre au travail (marche, vélo, tec)	39,8 %	2021	45,2 %
Part des ménages ayant au moins une voiture	62,6 %	2022	62,2 %
Note vélo sur le site de la FUB (/5)	2,90	2025	3,56

Nice ne dispose pas de métro mais offre un réseau de tramway totalisant 27,5 km en 2025. Les Niçois utilisent modérément les mobilités douces : ils réalisent 39,8 % de leurs trajets domicile-travail en marchant, à vélo ou en transports en commun (chiffre de 2021). C'est un résultat inférieur à la moyenne des douze villes étudiées (45,2 %).

La part des ménages possédant au moins une voiture est en diminution, passant de 64,7 % en 2016 à 62,6 % en 2022, un chiffre très proche de la moyenne des grandes villes françaises (62,2 %).

S'ajoutent à ce réseau des infrastructures cyclables totalisant 0,28 km de voies cyclables par habitant (dont 0,22 km de pistes dédiées) en 2025. Le linéaire total est le plus bas des villes étudiées (moyenne de 1,04 km). La ville obtient une note de satisfaction vélo (FUB) de 2,9/5 en 2025, en forte augmentation par rapport à 2019 (2,37/5). Elle obtient cependant la deuxième pire note du classement et se situe bien en dessous de la note moyenne de 3,56/5.

Le nombre d'heures perdues dans les embouteillages s'élève à 32 heures par conducteur en 2024. Ce niveau de congestion est inférieur à la moyenne observée parmi les douze villes (49 heures).

Urbanisme et logement

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Part de logements sociaux	14 %	2021	20,3 %
Part de logements vacants	12,9 %	2022	8,1 %
Part de résidences secondaires et logements occasionnels	13,8 %	2022	5,6 %

Nombre de logements autorisés à la construction pour 10 000 habitants	11,7	2024	38,0
Nombre de m ² autorisés à la construction pour 10 000 habitants	728	2024	2 202
Taux de propriétaires parmi les résidences principales	47,3 %	2022	35,9 %
Prix moyen du m ²	5 116 €	2024	4 419 €

En 2024, le nombre de logements autorisés pour 10 000 habitants s'élève à 11,7, un chiffre nettement en dessous de la moyenne des douze villes étudiées (38,0). Il atteignait cependant 48 logements pour 10 000 habitants en 2019. De même, le nombre de m² autorisés à la construction atteint 728 pour 10 000 habitants en 2024, largement inférieur à la moyenne (2 202).

La part de logements sociaux s'élève à 14 % du parc total en 2021, très basse par rapport à la moyenne des douze villes de 20,3% et plaçant Nice à la dernière place du classement. Le taux de propriétaires parmi les résidences principales s'établit quant à lui à 47,3 % en 2022, soit le plus haut du classement, bien supérieur à la moyenne observée de 35,9 %.

La part des logements vacants à Nice est la plus élevée des douze plus grandes villes françaises. Elle atteint 12,9 % du parc de logements en 2022, après une diminution par rapport à 2016 (13,3 %). La part des résidences secondaires et logements occasionnels est également la plus haute du classement, s'élevant à 13,8 % en 2022 contre une moyenne de 5,6 % parmi les douze villes.

Enfin, le prix moyen du m² à Nice atteint 5 116 € en 2024. Ce prix se situe au-dessus du prix moyen constaté dans les douze plus grandes villes françaises (4 419 €). Il est en augmentation par rapport à 2014 (3768€) et 2019 (4110€).

Environnement

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Nombre d'arbres plantés pour 1000 habitants	33,5	2024	-
Consommation d'ENAF (ha)	27,5	2024	24,5
Part de bio dans les repas à la cantine	27 %	2024	-

Part du territoire artificialisée	66,0 %	2020	-
Évolution des hectares artificialisés	9,4	2017 à 2020	-
Territoire artificialisé (ha) supplémentaire par habitant	0,0035	2020 à 2023	0,0041
Friches reconverties/en projet (ha)	7,45	2025	38,0
Friches sans projet (ha)	2,98	2025	37,6
Qualité de l'air (concentration PM2.5 en $\mu\text{g}/\text{m}^3$)	9,26	2023	9,15

La Ville a procédé à la plantation de 11863 arbres entre 2021 et 2024, soit 33,5 arbres pour 1000 habitants. En matière de sobriété foncière, Nice affiche une consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) de 27,5 hectares en 2024, ce qui est supérieur à la moyenne des douze villes étudiées (24,5 hectares). La part du territoire artificialisé est de 66% en 2020. Le territoire artificialisé supplémentaire par habitant s'établit à 0,003 hectare entre 2020 et 2023, ce qui place Nice en dessous de la moyenne des grandes villes françaises (0,0041 hectare).

Concernant la gestion des friches urbaines, Nice dispose de 7,45 hectares de friches reconverties ou en projet en 2025, un volume inférieur à la moyenne des douze villes (38,0 hectares). De même, le stock de friches sans projet est très faible, s'établissant à 2,98 hectares, contre une moyenne de 37,6 hectares pour les autres métropoles.

L'alimentation scolaire durable atteint une part de produits bio dans les repas à la cantine de 27 % en 2024, le deuxième taux le plus faible derrière Toulon parmi les douze villes analysées.

Enfin, la concentration moyenne annuelle en particules fines (PM2.5) s'établit à 9,26 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2023. Ce niveau de pollution est très légèrement supérieur à la moyenne observée dans les douze plus grandes villes françaises (9,15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Culture, sport et tourisme

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Budget alloué à la culture, vie sociale et sport	13,6	2024	13,1

Nombre d'équipements culturels pour 100 000 habitants	72,4	2024	111,2
Nombre d'équipements sportifs pour 100 000 habitants	40,7	2025	28,1
Capacité en hébergements touristiques pour 1000 habitants	3,4	2025	3,2
Nombre moyen d'étoiles (nb de chambres pondéré par nb d'étoiles)	3,8	2024	3,6

Nice totalise 13,6 équipements culturels pour 100 000 habitants en 2024. La ville se positionne ainsi légèrement au-dessus de la moyenne des douze plus grandes villes de France étudiées (13,1).

La Ville de Nice offre 72,4 équipements sportifs pour 100 000 habitants en 2024. Sur cet indicateur, Nice se situe en retrait par rapport à la moyenne des douze villes étudiées qui s'établit à 111,2 équipements pour 100 000 habitants, faisant de la ville la moins bien dotée de l'échantillon.

Enfin, la capacité d'accueil est particulièrement forte avec 40,7 lits en hébergements touristiques pour 1000 habitants en 2025, bien au-delà de la moyenne des grandes villes (28,1). Le standing de l'offre hôtelière est également supérieur à la moyenne, avec un nombre d'étoiles pondéré de 3,4 (contre 3,2). Par ailleurs, le tissu commercial de proximité présente un ratio de 3,8 supérettes pour une grande surface en 2024, un chiffre comparable à la moyenne des villes étudiées (3,6).

Fiscalité

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Taux de CFE	30,1 %	2024	31,9 %
Taux de TF	42,4 %	2024	44,9 %
Taux de THRS	25,1 %	2025	23,8 %
Taux de TEOM	10,4 %	2024	10,7 %
Majoration 60% TH	oui	2025	-

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) appliqué à Nice s'établit à 30,1 % en 2024. Ce taux est inférieur à la moyenne observée dans les 12 grandes villes étudiées (31,9 %).

Concernant la fiscalité des ménages, le taux de Taxe Foncière (TF) a connu une augmentation, passant de 36,2 % en 2021 à 42,4 % en 2024. Ce niveau de taxation foncière se situe en dessous de la moyenne de l'échantillon, qui est de 44,9 %.

Le taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) est fixé à 25,1 % en 2025, un chiffre supérieur à la moyenne des grandes villes (23,8 %). À noter que la Ville a fait le choix d'appliquer la majoration maximale de 60 % sur la taxe d'habitation des résidences secondaires en 2025.

Enfin, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'établit à 10,4 % en 2024. Ce taux est très proche de la moyenne constatée parmi les douze villes comparées (10,7 %).